

## Tourne-t-on autour du *pot*?

**Elle existe depuis longtemps, mais la marijuana fait de plus en plus parler d'elle ces années-ci à cause de ses vertus médicinales.**

Des rapports américains révisant la littérature médicale parue depuis 15 ans et reliée à la marijuana ont entraîné l'inévitable conclusion que la recherche doit se poursuivre étant donné le fort potentiel thérapeutique de cette drogue encore illégale.

Au début, la marijuana était l'objet de nombre d'études qui tentaient de déterminer sa composition et de comprendre ses effets sur l'organisme. C'est en 1964 que les scientifiques sont parvenus à isoler le THC (cannabioïde appelé le delta-9-tétrahydrocannabinol), le principal ingrédient actif du cannabis.

Vers la fin des années 80, les chercheurs se sont aperçus que le THC s'attachait aux membranes cellulaires ce qui les a poussés à dire qu'il devait y avoir des récepteurs spécifiques correspondant à des substances endogènes semblables au THC (c'est-à-dire des substances cannabioïdes) dans notre organisme. Deux récepteurs ont été identifiés, le CB1 et le CB2, ainsi que deux substances endogènes, l'anandamide et le N-arachidonylglycérol. Les CB1 se situent dans le cerveau en quantité dix fois supérieure aux récepteurs mu, lesquels « reçoivent » la morphine, alors que les CB2 se retrouvent dans certains organes et dans le système immunitaire.

### Médicaments *voisins* du THC

Suite à ces découvertes, des médicaments ciblant ce système endogène ont pu être élaborés afin de reproduire les effets que procure le fait de fumer la marijuana tout en évitant certaines substances nocives associées à cette pratique. Il existe deux composés synthétiques en comprimés pouvant être prescrits actuellement au Canada : le dronabinol (Marinol) et le nabilone (Cesamet).

Des études ont démontré qu'ils étaient plus efficaces pour contrer les nausées et les vomissements découlant de la chimiothérapie que les médicaments courants utilisés à cette fin. Le Marinol stimule l'appétit mais pas plus que les traitements conventionnels. Par ailleurs, on étudie leurs effets analgésiques mais ceci n'a pas encore abouti à leur utilisation contre la douleur. Toutefois, le fait que les récepteurs CB1 soient en quantité hautement supérieure à ceux reliés à la morphine fait penser que certains patients bénéficieraient grandement de l'un de ces médicaments. Ceci fait d'ailleurs l'objet d'autres études.

Évidemment, l'usage de ces médicaments est restreint par la loi canadienne : les deux peuvent être prescrits pour leurs propriétés antinauséuses aux personnes en chimiothérapie et le Marinol peut l'être pour stimuler l'appétit de patients atteints du sida.

### Effets secondaires

Ce qu'il faut retenir, c'est que les effets secondaires des cannabioïdes sont fréquents. De ces effets, mentionnons la somnolence, l'euphorie, les étourdissements, la dépression, l'hypotension, la paranoïa et les hallucinations. Par ailleurs, les comprimés ne devraient pas être prescrits à des personnes qui ont de sérieux problèmes de foi (hépatite par exemple), qui souffrent de troubles psychotiques ou émotifs importants ou qui ont des problèmes cardiaques ou de haute pression.

### Et le bon vieux joint?

L'usage de la marijuana à des fins thérapeutiques est reconnu pour la FM. Toutefois, il est difficile de s'en procurer légalement et encore plus ardu d'en contrôler la qualité puisque la concentration de THC varie grandement d'un plant à l'autre. Par ailleurs, le cannabis compte au moins 480 produits actifs; certains sont probablement bénéfiques, mais les autres?

De plus, le fait de le *fumer* entraîne les mêmes problèmes pulmonaires que chez les fumeurs. Une étude menée sur 15 années a démontré que des personnes (130) fumant trois à quatre joints par jour présentaient les mêmes problèmes que celles fumant une vingtaine de cigarettes par jour. Par contre, les



(514) 521-8764 pour de plus amples renseignements.

### Conclusion

L'usage légal du cannabis ou celui des médicaments qui lui ressemblent pour d'autres fins que celles prescrites par la loi ne semble pas encore faire l'unanimité. Il est évident que vous pouvez faire un choix personnel mais, pour accéder à l'une de ces formes de thérapie, vous devrez probablement passer par votre médecin. Selon les médicaments que vous avez essayés et selon leurs effets secondaires et leur efficacité, il est possible que vous ayez envie d'essayer le Cesamet ou le cannabis naturel. Ce n'est pas évident de choisir; l'important est de trouver une manière de vous soulager en minimisant les effets secondaires désagréables et les risques autant que peut se faire.

*Diane Leroux*

*(Suite de la page 97)*

médicaments aussi comportent des risques et en réalité, le cannabis n'est ni plus ni moins dangereux que plusieurs d'entre eux.

Bien sûr, il y a les effets à long terme aussi qui peuvent peser dans la balance. Dans le cas d'une personne en phase terminale, la question ne se pose pas, mais pour une personne souffrant de FM qui en ferait sa thérapie de choix, les risques sont là bien qu'encore peu connus.

Mais quand les médicaments ne fonctionnent pas, quand on a besoin de soulagement, cette avenue peut être envisagée. Le cannabis est maintenant disponible par Internet pour usage à des fins thérapeutiques sur le site [www.cannabisadomicile.ca](http://www.cannabisadomicile.ca) via le Club Compassion de Montréal.

Vous pouvez les joindre par courriel, [info@cannabisadomicile.ca](mailto:info@cannabisadomicile.ca) ou par téléphone au